

En 2022, 40 % des habitants de France métropolitaine ont un niveau de vie inférieur à 1 817 euros mensuels. Un peu plus d'un tiers d'entre eux sont pauvres : leur niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian, soit 1 216 euros par mois. Ces personnes aux revenus modestes sont plus jeunes et vivent davantage dans une famille monoparentale ou nombreuse (au moins trois enfants) que le reste de la population. Elles sont également moins souvent en emploi et davantage au chômage ou inactives non retraitées. Enfin, elles sont plus nombreuses à être locataires de leur logement que le reste de la population.

En France métropolitaine, 40 % des personnes ont, en 2022, un niveau de vie inférieur à 21 798 euros annuels, soit 1 817 euros par mois, selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) de l'Insee (voir annexe 1.1). Cela correspond à un revenu disponible de 1 817 euros par mois pour une personne seule et de 3 815 euros pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans. Elles vivent dans des ménages qui seront qualifiés dans cet ouvrage de « modestes ». 9,1 millions de personnes, soit 14,4 % de l'ensemble de la population¹, sont pauvres monétairement, au sens statistique du terme : leur niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian², soit 1 216 euros par mois en 2022³. Les autres personnes aux revenus modestes, soit 16,2 millions de personnes, sont désignées dans cet ouvrage comme « modestes non pauvres » : leur niveau de vie se situe entre le seuil de pauvreté (1 216 euros par mois) et le quatrième décile de niveau de vie (1 817 euros par mois).

Plus de 40 % des personnes pauvres sont âgées de moins de 30 ans

Les femmes sont légèrement surreprésentées parmi les personnes modestes ou pauvres. En 2022, 53 % des personnes modestes et 54 % des personnes pauvres sont des femmes

(tableau 1), alors qu'elles représentent 50 % du reste de la population. Ainsi, le taux de pauvreté des femmes en 2022 (15,1 %) est légèrement plus élevé que celui des hommes (13,8 %) [tableau 2]. Les personnes modestes sont en moyenne plus jeunes que le reste de la population. En 2022, 39 % des personnes modestes ont moins de 30 ans (contre 30 % pour le reste de la population) et 28 % ont moins de 20 ans (contre 20 %). Les personnes pauvres sont encore plus jeunes que les personnes modestes non pauvres : 44 % des personnes pauvres ont moins de 30 ans, contre 37 % des personnes modestes non pauvres. Les personnes de 60 ans ou plus, quant à elles, représentent une part des personnes modestes (27 %) proche de celle du reste de la population (28 %), mais elles sont sous-représentées parmi les personnes pauvres (22 %) et surreprésentées parmi les personnes modestes non pauvres (30 %).

En conséquence, le taux de pauvreté des jeunes de moins de 20 ans est presque deux fois plus élevé que celui des personnes de 60 ans ou plus. Plus pauvres et appartenant aussi davantage à un ménage locataire, les personnes de moins de 30 ans sont plus souvent couvertes⁴ par les allocations logement que l'ensemble de la population (32 % contre 22 %) [tableau 3].

1. Les chiffres de cette fiche portent sur le champ des ménages de France métropolitaine vivant en logement ordinaire, ayant déclaré un revenu positif ou nul à l'administration fiscale et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Ils excluent donc les personnes vivant en collectivité, en habitation mobile ou sans abri, les départements d'outre-mer, ainsi que les ménages dont la personne de référence est étudiante. En les incluant, l'Insee estime le nombre de personnes pauvres en France à 11,2 millions en 2021, contre 9,1 millions parmi le champ habituel.

2. Le niveau de vie médian est de 2 027 euros par mois en 2022 en France métropolitaine.

3. Les données de l'enquête ERFS 2023 ne sont pas disponibles au moment de la rédaction de cet ouvrage. C'est donc l'enquête ERFS 2022 qui est exploitée.

4. Une personne est dite « couverte » par une prestation si son ménage l'a perçue au moins une fois au cours de l'année.

Tableau 1 Répartition des personnes suivant leur niveau de vie et selon diverses caractéristiques, en 2022

		Répartition des personnes selon le niveau de vie				
		Ensemble	Modestes ⁵ (< 4 ^e décile)	dont personnes pauvres ⁵	dont personnes modestes non pauvres ⁵	≥ 4 ^e décile
Ensemble (en nombre)		63 341 100	25 336 300	9 145 300	16 191 000	38 004 800
Sexe	Femme	51,5	53,3	53,7	53,0	50,3
	Homme	48,5	46,7	46,3	47,0	49,7
Type de ménage	Personne seule		17,9	22,0	23,7	21,0
	Famille monoparentale	avec 1 enfant ¹ dont l'enfant est mineur	4,1	5,9	6,7	5,4
		avec 2 enfants ¹ ou plus dont au moins 1 enfant est mineur	1,8	3,1	3,5	2,8
		3,6	9,4	12,9	7,4	1,0
	Couple	3,6	7,2	10,3	5,4	2,0
		sans enfant ¹	24,3	16,0	10,9	18,8
		avec 1 enfant ¹ dont l'enfant est mineur	12,9	8,7	6,6	9,8
		6,5	4,7	3,6	5,4	7,7
		18,9	15,0	11,9	16,8	21,6
	Ménage complexe	avec 2 enfants ¹ dont au moins 1 enfant est mineur	14,3	11,6	9,4	12,9
		avec 3 enfants ¹	8,6	11,0	11,1	11,0
		3,4	6,1	9,3	4,3	7,0
Tranche d'âge	Ménage complexe	sans enfant ¹	3,2	3,7	4,2	3,4
		avec enfant(s) ¹	1,8	2,3	2,7	2,8
		Moins de 20 ans	23,2	28,4	32,8	25,9
		20 à 29 ans	10,5	10,8	11,0	10,7
		30 à 39 ans	12,5	11,4	11,2	11,5
		40 à 49 ans	12,8	11,8	12,4	13,2
Statut d'activité	50 à 59 ans	13,5	10,7	11,1	11,5	15,4
	60 ans ou plus	27,6	27,0	21,5	30,0	28,1
	Actifs de 18 ans ou plus		45,8	35,2	30,6	37,8
	Actifs occupés	42,6	29,8	22,8	33,8	51,0
	dont salariés	36,9	24,6	15,6	29,7	45,1
Statut d'activité	dont non-salariés	5,7	5,2	7,2	4,1	6,0
	Chômeurs	3,2	5,4	7,8	4,0	1,7
	Inactifs de 18 ans ou plus		33,3	39,0	39,7	38,7
	Retraités	23,8	24,1	17,8	27,6	23,6
	Autres inactifs	9,5	15,0	21,9	11,1	5,8
Situation face au handicap	Personnes de moins de 18 ans		21,0	25,7	29,7	23,5
	Seniors sans emploi ni retraite ²	2,1	3,8	6,0	2,5	1,1
Situation face au handicap	Personnes non handicapées de 15 ans ou plus ³	75,0	68,5	66,3	69,7	79,4
	Personnes handicapées de 15 ans ou plus (y compris personnes âgées) ³	7,2	9,6	10,1	9,4	5,5
	Personnes de moins de 15 ans	17,8	21,9	23,6	20,9	15,1
Statut d'occupation du logement	Accédant à la propriété	32,4	20,2	12,0	24,8	40,5
	Propriétaire non accédant	30,3	22,2	17,3	25,0	35,6
	Locataire du secteur social	14,4	27,3	36,1	22,4	5,8
	Locataire du secteur libre ⁴	20,8	27,8	32,1	25,4	16,1
	Logé gratuitement, usufruitier (y compris en viager)	2,1	2,4	2,5	2,4	2,0
Ensemble		100	100	100	100	100

1 à 5 : voir annexe 1.2.

Lecture > En 2022, les personnes seules représentent 17,9 % des personnes vivant en France métropolitaine. Elles représentent 22,0 % des personnes modestes et 23,7 % des personnes pauvres.**Champ** > France métropolitaine, personnes appartenant à un ménage vivant dans un logement ordinaire, dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.**Sources** > Insee-DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA, enquête ERFS 2022, calculs DREES.

Tableau 2 Part des personnes modestes et taux de pauvreté selon les caractéristiques des personnes, en 2022

		Part des personnes modestes ⁵	Taux de pauvreté	En %
Ensemble		40,0	14,4	
Sexe	Femme	41,4	15,1	
	Homme	38,5	13,8	
	Personne seule	49,2	19,2	
Type de ménage	Famille monoparentale	avec 1 enfant ¹ dont l'enfant est mineur	57,3 67,5	23,5 28,0
		avec 2 enfants ¹ ou plus dont au moins 1 enfant est mineur	75,4 79,2	37,4 41,2
		sans enfant ¹	26,2	6,5
		avec 1 enfant ¹ dont l'enfant est mineur	27,0 29,0	7,4 8,0
	Couple	avec 2 enfants ¹ dont au moins 1 enfant est mineur	31,7 32,6	9,1 9,5
		avec 3 enfants ¹	51,0	18,6
		avec 4 enfants ¹ ou plus	72,7	39,8
	Ménage complexe	sans enfant ¹	46,8	19,1
		avec enfant(s) ¹	52,4	22,5
Tranche d'âge	Moins de 20 ans	49,0	20,5	
	20 à 29 ans	41,3	15,2	
	30 à 39 ans	36,5	12,9	
	40 à 49 ans	36,9	13,9	
	50 à 59 ans	31,7	11,9	
	60 ans ou plus	39,0	11,3	
Statut d'activité	Actifs de 18 ans ou plus	30,8	9,7	
	Actifs occupés	28,0	7,7	
	dont salariés	26,7	6,1	
	dont non-salariés	36,8	18,3	
	Chômeurs	67,4	35,3	
	Inactifs de 18 ans ou plus	47,0	17,2	
	Retraités	40,5	10,8	
	Autres inactifs	63,3	33,4	
	<i>Seniors sans emploi ni retraite²</i>	70,2	40,5	
Situation face au handicap	Personnes non handicapées de 15 ans ou plus ³	36,7	12,6	
	Personnes handicapées de 15 ans ou plus (y compris personnes âgées) ³	53,9	20,0	
Statut d'occupation du logement	Accédant à la propriété	24,9	5,3	
	Propriétaire non accédant	29,4	8,3	
	Locataire du secteur social	76,0	36,2	
	Locataire du secteur libre ⁴	53,5	22,3	
	Logé gratuitement, usufruitier (y compris en viager)	45,3	16,8	

1 à 5 : voir annexe 1.2.

Lecture > En 2022, 49,0 % des personnes de moins de 20 ans sont des personnes modestes et 20,5 % sont des personnes pauvres.**Champ** > France métropolitaine, personnes appartenant à un ménage vivant dans un logement ordinaire, dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.**Sources** > Insee-DGFiP-CNAF-CNAV-CCMSA, enquête ERFS 2022, calculs DREES.

Tableau 3 Proportion de personnes dont le ménage perçoit chaque type de prestation selon les caractéristiques des personnes, en 2022

		Minima sociaux ⁵	dont RSA	dont AAH	Prime d'activité	Prestations familiales ⁶	Allocations logement
Ensemble		11,8	7,6	3,8	21,6	38,7	21,6
Sexe	Femme	11,8	7,5	3,7	21,7	38,8	22,5
	Homme	11,7	7,6	3,9	21,4	38,6	20,7
	Personne seule	11,7	5,1	4,4	14,5	1,4	20,8
Type de ménage	Famille monoparentale	avec 1 enfant ¹	22,6	16,7	6,4	44,3	47,6
		dont l'enfant est mineur	22,7	19,5	3,7	50,6	75,5
		avec 2 enfants ¹ ou plus	29,1	25,2	4,7	43,6	82,5
		dont au moins 1 enfant est mineur	29,7	26,0	4,6	45,5	91,0
Tranche d'âge	Couple	sans enfant ¹	4,8	1,9	2,0	7,9	1,3
		avec 1 enfant ¹	10,8	6,3	4,6	24,1	29,4
		dont l'enfant est mineur	6,7	5,1	1,9	22,1	40,9
		avec 2 enfants ¹	6,3	4,6	2,0	21,9	81,3
		dont au moins 1 enfant est mineur	5,3	4,1	1,3	19,9	91,7
		avec 3 enfants ¹	11,8	9,2	3,3	28,5	91,3
		avec 4 enfants ¹ ou plus	27,2	22,0	6,3	44,8	96,1
	Ménage complexe	sans enfant ¹	34,9	20,6	13,8	33,7	13,7
		avec enfant(s) ¹	28,3	22,2	6,7	44,4	74,6
Statut d'activité	Moins de 20 ans		13,4	11,0	2,7	29,1	84,2
	20 à 29 ans		14,9	11,2	4,5	41,6	25,4
	30 à 39 ans		11,9	9,3	3,1	28,1	52,6
	40 à 49 ans		11,3	7,4	4,2	23,2	56,4
	50 à 59 ans		13,1	7,2	6,5	20,7	17,2
	60 ans ou plus		8,7	2,8	3,2	4,3	1,5
Situation face au handicap	Actifs de 18 ans ou plus		8,7	6,4	2,4	26,5	35,5
	Actifs occupés		7,0	4,9	2,2	25,6	35,4
	dans salariés		6,5	4,2	2,3	26,7	35,6
	dans non-salariés		10,5	8,9	1,8	18,4	34,5
	Chômeurs		31,3	27,1	5,3	37,9	36,8
	Inactifs de 18 ans ou plus		15,0	6,9	6,4	10,0	12,8
	Retraités		8,5	2,1	3,7	2,7	1,7
	Autres inactifs		31,3	19,1	13,5	28,2	40,7
Statut d'occupation du logement	Seniors sans emploi ni retraite ²		43,1	20,4	23,8	13,9	11,1
	Personnes non handicapées de 15 ans ou plus ³		9,7	6,7	2,6	20,1	29,2
	Personnes handicapées de 15 ans ou plus (y compris personnes âgées) ³		26,7	10,8	15,1	15,8	14,0
Statut d'occupation du logement	Accédant à la propriété		3,8	2,3	1,5	15,0	55,1
	Propriétaire non accédant		6,5	3,1	2,9	9,3	15,2
	Locataire du secteur social		32,3	22,1	9,4	44,7	53,2
	Locataire du secteur libre ⁴		17,8	12,3	4,8	34,3	39,0
	Logé gratuitement, usufruitier (y compris en viager)		10,2	6,1	3,4	15,1	21,4

1 à 6 : voir annexe 1.2.

Notes > Le type de ménage est celui au 4^e trimestre 2022, ce qui peut expliquer que des ménages sans enfant ce trimestre aient perçu des prestations familiales en 2022. Par ailleurs, les enfants sont considérés sans limite d'âge, ce qui peut expliquer que tous les ménages avec au moins deux enfants ne perçoivent pas de prestations familiales. Le statut d'occupation du logement est celui déclaré lors de la première interrogation du ménage qui occupe le logement (dans le cadre de l'enquête Emploi en continu). La possible évolution au cours du temps de ce statut contribue à expliquer la part non nulle des propriétaires non accédants qui ont perçu des aides au logement.

Lecture > En 2022, 11,7 % des personnes seules ont perçu des minima sociaux et 20,8 % ont bénéficié d'allocations logement.

Champ > France métropolitaine, personnes appartenant à un ménage vivant dans un logement ordinaire, dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources > Insee-DGFiP-CNAF-CNAV-CCMSA, enquête ERFS 2022, calculs DREES.

Les personnes modestes vivent plus souvent seules ou dans des familles monoparentales ou nombreuses

La configuration familiale est également un facteur influençant la pauvreté. Un tiers des personnes modestes (32 %) vivent dans une famille monoparentale ou dans une famille nombreuse (au moins trois enfants), contre 14 % pour le reste de la population (tableau 1). Les personnes seules sont également surreprésentées parmi les personnes modestes mais de manière moins importante : 22 % des personnes modestes sont seules, contre 15 % parmi le reste de la population. À l'inverse, les couples sans enfant sont près de deux fois plus représentés parmi les personnes non modestes (30 %) que parmi les personnes modestes (16 %). Il en est de même pour les couples avec un enfant. La pauvreté est aussi très présente dans les familles monoparentales et nombreuses ; elle augmente avec le nombre d'enfants (tableau 2). En conséquence, c'est parmi ces configurations familiales que se trouve la part la plus importante de personnes couvertes par les minima sociaux. Ainsi, 29 % des personnes appartenant à une famille monoparentale avec deux enfants ou plus et 27 % de celles dont le ménage est un couple avec quatre enfants ou plus perçoivent un minimum social, contre 12 % des personnes seules (tableau 3). Les personnes appartenant à ces deux configurations familiales sont également plus nombreuses à être couvertes par une allocation logement (58 % des personnes appartenant à une famille monoparentale avec deux enfants ou plus et 59 % de celles dont le ménage est un couple avec quatre enfants ou plus, contre 21 % des personnes seules).

Presque un tiers de chômeurs ou de majeurs inactifs non retraités parmi les personnes pauvres

Les chômeurs et les inactifs non retraités âgés de 18 ans ou plus sont davantage présents parmi les personnes modestes (20 %) que parmi le reste de la population (8 %). Leur part atteint même 30 %

parmi les personnes pauvres, contre 15 % parmi les personnes modestes non pauvres. Les personnes au chômage, au sens du Bureau international du travail (BIT), sont très souvent dans une situation de pauvreté : 67 % d'entre elles sont des personnes modestes et 35 % des personnes pauvres. En conséquence, 31 % des personnes au chômage sont couvertes par un minimum social en 2022 et 45 % par une allocation logement. Ces parts sont quasiment identiques pour les inactifs majeurs non retraités (respectivement 31 % et 46 %).

À l'inverse, les personnes en emploi sont moins présentes parmi les personnes modestes (30 %) que dans le reste de la population (51 %). Leur part chute même à 23 % parmi les personnes pauvres. Logiquement, la part de personnes couvertes par les minima sociaux et par une allocation logement est moins importante parmi les personnes en emploi (respectivement 7 % et 17 %). Parmi les personnes en emploi, la situation des non-salariés est beaucoup moins favorable que celle des salariés : leur taux de pauvreté (18,3 %) est trois fois supérieur à celui des salariés (6,1 %). La présence des retraités est la même parmi les personnes modestes que parmi le reste de la population (24 %). Ils sont toutefois moins représentés parmi les personnes pauvres (18 %).

Les personnes handicapées⁵ de 15 ans ou plus sont surreprésentées parmi les personnes modestes (10 %, contre 6 % parmi le reste de la population). Plus de la moitié d'entre elles (54 %) sont des personnes modestes et une sur cinq est pauvre. 27 % sont couvertes par un minimum social, notamment 15 % par l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et 11 % par le revenu de solidarité active (RSA).

Sept personnes pauvres sur dix sont locataires de leur logement

Les personnes modestes sont moins souvent propriétaires⁶ de leur logement que le reste de la population. À l'inverse, les personnes locataires sont surreprésentées parmi les personnes modestes.

5. Une personne est dite « handicapée » si elle déclare « être fortement limitée, depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement » (indicateur dit « Gali », *Global Activity Limitation Indicator*, indicateur global de restriction d'activité) [voir annexe 1.2].

6. Le statut d'occupation du logement est celui du ménage auquel appartient la personne.

Encadré 1 Une mesure alternative du niveau de vie, intégrant l'avantage d'être propriétaire de son logement

La mesure du niveau de vie ne tient généralement pas compte du statut d'occupation du logement des personnes. Or, le fait d'être propriétaire de son logement constitue un avantage de niveau de vie. Habituellement, la prise en compte de cet avantage passe par l'ajout aux revenus des propriétaires d'un « loyer imputé », c'est-à-dire d'un loyer qu'ils se verseraient à eux-mêmes, compte tenu de la valeur qu'aurait leur logement sur le marché locatif. Un loyer imputé net de taxe foncière et net d'intérêts de remboursement d'emprunts immobiliers est retenu ici. Le remboursement du principal, quant à lui, n'est pas déduit, car il ne vient pas diminuer le revenu du ménage mais correspond à une épargne qu'il dégage sur la période, qui réduit d'autant son endettement.

Avec la prise en compte des loyers imputés nets, le niveau de vie médian annuel en 2019 est plus élevé de 14,9 %¹. Le taux de pauvreté monétaire atteint 16,8 %, contre 14,6 % sans prise en compte des loyers imputés (tableau). Avec cette mesure du niveau de vie, 47,9 % des personnes locataires du secteur social² sont pauvres (contre 34,8 % avec la mesure usuelle), ainsi que 30,8 % des personnes locataires du secteur libre³ (contre 22,6 %).

Part des personnes modestes et taux de pauvreté selon le statut d'occupation du logement et selon la méthode de mesure du niveau de vie choisie, en 2019

		Part des personnes modestes ²		Taux de pauvreté		Part dans l'ensemble de la population	En %
		Sans loyers imputés	Avec loyers imputés nets	Sans loyers imputés	Avec loyers imputés nets		
Ensemble		40,0	40,0	14,6	16,8	100	
Statut d'occupation du logement	Accédant à la propriété	24,2	23,1	5,2	4,5	25,2	
	Propriétaire non accédant	27,1	18,7	7,3	3,9	35,6	
	Locataire du secteur social	75,0	84,0	34,8	47,9	15,5	
	Locataire du secteur libre ¹	54,2	64,5	22,6	30,8	21,4	
	Logé gratuitement, usufruitier (y compris en viager)	44,6	31,5	18,3	10,5	2,4	

1 à 2 : voir annexe 1.2.

Lecture > En 2019, en tenant compte des loyers imputés nets dans la mesure du niveau de vie, 84,0 % des locataires du secteur social sont des personnes modestes et 47,9 % sont des personnes pauvres. Les accédants à la propriété représentent 25,2 % de l'ensemble de la population.

Champ > France métropolitaine, personnes appartenant à un ménage vivant dans un logement ordinaire, dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources > Insee-DGFiP-CNAF-CNAV-CCMSA, enquête ERFS 2019, calculs DREES.

1. La vague 2019 de l'enquête ERFS est la dernière qui comporte des loyers imputés.

2. Le fait d'être locataire du secteur social constitue aussi un avantage en termes de niveau de vie par rapport au fait d'être locataire dans le secteur libre, le loyer y étant, toutes choses égales par ailleurs, plus faible. Cet avantage n'est pas pris en compte ici.

3. Ce chiffre comprend aussi les personnes locataires ou sous-locataires d'une chambre d'hôtel.

C'est encore plus vrai parmi les personnes pauvres. En 2022, 36 % des personnes pauvres sont locataires du secteur social (contre 14 % pour l'ensemble de la population) et 32 % sont locataires du secteur libre⁷ (contre 21 %)

[tableau 1]. Le taux de pauvreté des locataires du secteur social est presque sept fois plus élevé que celui des personnes accédant à la propriété et plus de quatre fois plus élevé que celui des propriétaires non accédants

7. Les locataires et sous-locataires d'un logement meublé ou d'une chambre d'hôtel sont inclus dans la catégorie « locataire du secteur libre ». Ils représentent 1 % de l'ensemble de la population en 2022.

(36,2 % contre, respectivement, 5,3 % et 8,3 %) [tableau 2]. Avec une mesure du niveau de vie prenant en compte l'avantage d'être propriétaire, le taux de pauvreté des personnes locataires du secteur social atteignait en 2019⁸ 47,9 %, contre 4,5 % pour les personnes

accédant à la propriété et 3,9 % pour les propriétaires non-accédants (encadré 1). Plus pauvres, les personnes locataires du secteur social sont davantage couvertes par les minima sociaux que l'ensemble de la population (32 % contre 12 %) [tableau 3]. ■

Pour en savoir plus

- > Données complémentaires sur le site de la DREES, édition 2025 de *Minima sociaux et prestations de solidarité*, rubrique Données, fiche 01.
- > Des données annuelles sont disponibles depuis 2012 dans l'espace Open Data de la DREES, thème Minima sociaux et pauvreté, jeu de données Indicateurs de pauvreté avant et après redistribution, de niveau de vie et de décomposition du revenu : data.drees.solidarites-sante.gouv.fr.
- > **Cheptitski, A., Goin, A., Jaubertie, A., Martin, H. (dir.)** (2024, octobre). *Revenus et patrimoine des ménages*. Insee, coll. Insee Références.
- > **Gleizes, F., Solard, J.** (2025, mai). Privation matérielle et sociale en 2024. Insee, *Insee Focus*, 353.
- > **Onpes** (2015). Les budgets de référence : une méthode d'évaluation des besoins pour une participation effective à la vie sociale. Onpes, *Rapport 2014-2015*.
- > **Pen, L., Rousset, A.** (2024, juillet). Niveau de vie et pauvreté en 2022. Insee, *Insee Première*, 2004.
- > **Raynaud, E., Roussel, P. (dir.)** (2024, novembre). *France, portrait social*. Insee, coll. Insee Références.
- > **Rieg, C., Rousset, A.** (2025, juillet). Niveau de vie et pauvreté en 2023. Insee, *Insee Première*, 2063.

8. La vague 2019 de l'enquête ERFS est la dernière qui comporte des loyers imputés. Sans loyers imputés, les taux de pauvreté en 2019 des locataires du secteur social, des accédants à la propriété et des propriétaires non accédants valent respectivement 34,8 %, 5,2 % et 7,3 %.